



SOPRAGGLO
ESCLES

4 Route de Fouilloy
60220 ESCLES ST PIERRE
Tél : 03 44 04 20 20 Fax : 03 44 04 51 49

Bon No : 001099927		1ere Gachée : 06:29 (1)		Date : 17/09/2026 012609159700		Zone : ZONE 01	
Quantité : 8.00 m3		Réf. commande(2) :		Véhicule : DD057CC		SOP03	
Client : TLG		TLG CONSTRUCTION		Chantier : MOLIENS MOLIENS		Chauffeur : BENJAMIN	
575 RUE GRAND QUESNAY		46b RUE DE LA NEUVILLE		06.25.48.91.05		Transport : BENJAMIN	
76440 MAUQUENCHY		60220 MOLIENS				CONSEILS DE SECURITE:	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
ATTENTE 07:00		Quantite Origine : 20.00 m3		Quantite Restante : 12.00 m3		Livree Reelle : 8.00	
							
Code Formule		Désignation(6)(8)		Certification		Classe d'exposition(3)	
PLANISOPC30		BPS NF EN 206 A2/CN				XF1, XC3, XC4, XD1 (	
Ciment(type et classe)		Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)	
CEMII/A -LL 42.5R CE CP2NF		CV		400		C 30/37	
Appellation commerciale : C30/37 XF1(F) D12 SF1 II42.5		Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 11°C			
Propriétés spécifiées :							
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE			
M3 POMPE POMPE 20 à 26ML EASY CURE 10L				Nom:		Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:		Signature:					

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non